



District des Hautes-Pyrénées de Football

Avis aux clubs

MUTÉ SUPPLÉMENTAIRE

Article 46 RG.LFO

Dans le cadre du développement du football féminin tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin régional ou départemental depuis au moins deux saisons pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet mutation supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale.

Les clubs suivants peuvent en bénéficier :

- Tarbes Pyrénées Football en D2
- FC Lourdais XI en D1
- Soues en D1
- Val d'Adour en D1

R. ISAC